



EXTRAITS DU RAPPORT

du général de division (2S) Philippe REUL,
président du jury des concours **OG UNIVERSITAIRES 2021 et OG-Catégorie A 2021**

Les épreuves des concours cités se sont déroulées conformément aux textes de référence, avec toutefois une adaptation des épreuves de la phase d'admission du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie covid19.

20 places étaient offertes au concours OG UNIV et 1 au concours OG CAT. A.

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par le bureau du recrutement, des concours et des examens (BRCE) ont eu lieu les 08 et 09 mars 2021 dans un centre unique à Villejuif (94800) et trois centres ultramarins (Martinique, Mayotte et La Réunion).

Les épreuves orales et sportives se sont tenues à Melun (77000) du 07 au 18 juin 2021.

Le présent rapport traite de l'organisation et du déroulement des épreuves, des appréciations portées par les membres des jurys sur les épreuves et sur la valeur globale des candidats, décrit l'action des jurys et présente quelques observations et propositions.

I – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

586 candidats (528 en 2020) ont déposé un dossier de candidature cette année (573 universitaires et 13 fonctionnaires de catégorie A).

440 universitaires (420 en 2020) et 4 fonctionnaires de catégorie A (4 en 2020) se sont présentés et ont participé aux épreuves écrites. Au final, 63 universitaires et 1 fonctionnaire de catégorie A ont été déclarés admissibles.

20 candidats universitaires ont été admis sur liste principale et 12 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire.

II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES

21 – Épreuves écrites d'admissibilité

211 – Épreuve de culture générale

L'épreuve consiste en la rédaction, avec ou sans documentation, d'un devoir sur une question d'intérêt général ou d'actualité. Le sujet était :

*« Les temps difficiles créent des hommes forts.
Les hommes forts créent les périodes de paix.
Les périodes de paix créent les hommes faibles.
Les hommes faibles créent les temps difficiles. »*

Ibn Khaldûn (Tunis, 1336 – Le Caire, 1406), Homme d'état, historien, géographe, économiste, démographe, penseur, in « Prolégomènes, Al muqqadima (1377) ».

Les candidats s'inspireront de cette citation et mettront ainsi en relief les personnalités et événements majeurs de la période allant de la Deuxième Guerre mondiale à nos jours.

La moyenne générale est de 10,11/20 (9,86 en 2020). 18 candidats ont obtenu une note éliminatoire (40 en 2019).

Remarques sur la forme :

Les règles de forme sont globalement respectées. Si l'introduction ne pose pas de problème majeur, les éventuels écueils se trouvent dans les mots de transition, les synthèses partielles et la conclusion, laquelle est bien souvent bâclée. A noter le nombre de fautes d'orthographe chez certains candidats qui laisse dubitatif quant à la détention d'un master II.

L'orthographe et la syntaxe constituent des fragilités (pertes de 1 à 4 points) pour près de la moitié des candidats. Pour un certain nombre de composants, ces fragilités sont très préjudiciables à la compréhension de leur production.

Quelques candidats utilisent des astérisques ou des symboles typographiques pour indiquer des sauts de parties. Ces symboles sont susceptibles de constituer des signes potentiellement distinctifs. Aucune pénalité n'a été appliquée cette année.

Assez peu de composants prennent la peine de faire des synthèses partielles et de soigner les transitions entre grandes parties ;

La méthode de dissertation est inégalement appréhendée, mais les correcteurs ont tenu compte de la diversité des origines des candidats pour ne pas tenir rigueur de la diversité des méthodologies appliquées, tant que l'ensemble était cohérent (présence ou non d'une idée maîtresse, formalisation des titres des parties...).

La qualité de l'expression écrite est faible. Très rares sont les copies de moins de cinq fautes. Le style est souvent maladroit, proche d'une conversation orale. Les bases de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison ne sont pas maîtrisées par beaucoup. Les fautes d'orthographe les plus courantes concernent les accents (ex. : période, événement...), le pluriel des noms communs (oubli du s).

Les candidats sont pour la grande majorité incapables de produire une ouverture convenable à leur conclusion.

Le chiffres romains tendent à disparaître au détriment des chiffres arabes ou des lettres. Ex. : XX ème siècle devient 20 ème siècle ou vingtième siècle.

Remarques sur le fond :

Le sujet a été bien compris par la grande majorité des candidats. Les exemples proposés respectaient généralement les limites temporelles définies. Rares sont les compositions qui ont proposé un argumentaire en opposition avec la citation proposée.

La grande majorité des copies corrigées correspond aux standards et au niveau de réflexion attendus de la part de candidats diplômés de l'enseignement supérieur.

Même sur un sujet comme celui de cette année, qui se distingue pourtant des sujets habituels, la pensée se révèle globalement assez consensuelle et le correcteur est souvent confronté aux mêmes réflexions, exemples, citations, pour ne pas dire « truismes ». Cela dénote un certain « formatage » et donne lieu à la récitation de connaissances académiques sans réel engagement personnel. Certains candidats sont allés jusqu'à « tordre le sujet » pour leur permettre de pouvoir réciter leurs fiches (donnant ainsi lieu à des hors sujets sur, par exemple, la construction européenne, les libertés, les conséquences de la seconde Guerre mondiale, ...).

Des candidats ont cependant fait preuve d'une réflexion originale, d'une approche globale de la question, sans dogmatisme, associée à une grille de lecture et d'analyse en cohérence avec l'orientation professionnelle choisie (concours de l'école des officiers de gendarmerie).

Le sujet n'était pas simple. Son analyse s'est souvent avérée défailante : occultation partielle ou totale de la dialectique entre force des hommes et temps de crises ; déroulement d'un plan chronologique purement descriptif de la période concernée ; références tirées hors du cadre temporel fixé par le sujet, Chaque définition appelait de nombreuses nuances. L'absence de bornage et de définition de certains candidats les ont conduits à quelques hors sujet.

Néanmoins, la majorité a compris le sujet et l'attendu du devoir, remettant en question la citation d'Ibn Khaldûn.

Une grande partie des candidats a développé des citations et des références culturelles, sociologiques ou psychologique opportunes (souvent les mêmes).

Certains ont fait un devoir d'histoire et non un devoir de culture générale, par le recensement des périodes historiques et des personnalités sans construction de l'argumentaire et sans répondre à la problématique

initiale. Le principe du développement du concept appuyé par des exemples n'est pas compris par tous. Plusieurs candidats ont manifestement essayé de calquer un corrigé de sujet qu'ils avaient déjà traité voire ont détourné le sujet sur un thème qu'ils ont choisi de traiter ; Beaucoup ont fait effort sur les références philosophiques et littéraires ; La culture historique des composants est majoritairement défailante. La Seconde Guerre Mondiale n'est connue que dans ses faits et personnages les plus évidents ; la période 1950-2000 est pour beaucoup tout simplement ignorée. Pour compenser, beaucoup se réfugient dans une analyse convenue de l'actualité récente.

212 – Épreuve de synthèse de dossier

L'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse qui n'excède pas 600 mots (tolérance + 10 %). Elle doit être objective, dénuée de toute appréciation personnelle, construite selon un plan classique (introduction, développement, conclusion). Le sujet était :

« La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? »

Le dossier se composait de 11 documents représentant 37 pages.

La moyenne générale est de 09,10/20 (10,13 en 2020). 57 candidats ont obtenu une note éliminatoire (48 en 2020). Chaque candidat avait reçu les règles de comptage des mots avec sa convocation et disposait d'un exemplaire sur sa table lors de l'épreuve.

Remarques sur la forme :

Globalement, pour l'essentiel des rédacteurs, la méthode de composition est maîtrisée et acquise. D'importantes difficultés en orthographe et syntaxe sont à souligner pour une bonne part des candidats, ce qui paraît étonnant et ennuyeux pour des bac+5.

Généralement le style est lourd et répétitif, avec peu d'originalité ou d'aisance rédactionnelle.

Il est relevé également des copies très mal écrites que ce soit l'écriture proprement dite, la présentation formelle de la composition ou l'expression écrite.

En terme de définition de l'idée maîtresse les candidats ont du mal à répondre clairement au sujet.

Beaucoup de copies procèdent à des préconisations sans préciser que celles-ci sont indispensables pour éviter la guerre de l'eau, alors qu'il est demandé un constat et une hypothèse sur le futur. De fait beaucoup de copies ne sont pas conclusives et ne répondent pas vraiment au sujet.

L'ouverture est souvent écartée dans la conclusion.

La méthode de l'épreuve de synthèse de dossier s'est avérée compliquée pour beaucoup de candidats.

Les composants respectent globalement la forme. La grande majorité choisit de traiter le sujet en deux parties, ce qui permet de se raccrocher à un plan type, sans fantaisie, recherchant l'efficacité. Cependant, le plan en trois parties était parfaitement recevable dans le cas d'espèce, offrant une souplesse d'articulation. Les quelques candidats qui ont retenu cette architecture n'ont pas d'ailleurs démerité.

L'introduction est toujours présente et globalement bien construite, cependant si l'accroche et l'annonce des parties ont du sens, bien que parfois convenues, la plupart des candidats ne font pas l'effort de problématiser le sujet et l'idée maîtresse est rarement posée clairement.

Dans le développement, il est régulièrement constaté qu'il est fait l'impasse sur les chapeaux introductifs et les phrases de transition.

La conclusion donne souvent l'impression d'être bâclée, loin de reprendre la réponse à la question posée et trop souvent sans ouverture. Si dans une synthèse de dossier la rédaction d'une conclusion n'est pas un exercice aisé, son absence n'en est pas moins pénalisante.

En outre, la culture juridique de certains candidats se devine au travers d'un plan en deux parties et deux sous-parties, après une longue introduction reprenant notamment les données de base du sujet, mais faisant l'impasse sur la conclusion.

Le niveau de maîtrise de la langue française est globalement bon. Quelques copies sont pénalisées pour la syntaxe ou l'orthographe, largement autant que lors du concours 2020. A ce titre, il est à noter que lorsque ces approximations sont constatées, elles sont particulièrement marquées.

Globalement les candidats ne maîtrisent pas la règle de comptage des mots. Quelques copies dépassent allègrement le nombre de mots, occasionnant un malus toujours irrattrapable. Plus rarement les candidats surestiment le nombre de mots.

C'est une épreuve que beaucoup de candidats ont très certainement assez peu préparée techniquement.

Remarques sur le fond :

Les termes du sujet sont à définir, ce qui n'est pas forcément toujours le cas. Certaines idées – majeures et essentielles dans la documentation (*accélération récente de la rupture hydraulique, la prise de conscience internationale et ses conséquences juridiques, l'équilibre instable*) – n'apparaissent pas du tout dans la plupart des copies.

Toute la richesse de ce sujet était de poser une question très claire mais la pauvreté de la plupart des copies réside dans le fait de ne pas répondre à cette question évidente grâce aux items essentiels pourtant présent dans la documentation. Certains candidats n'ont certainement même pas lu la question posée.

Les candidats ont été moins en difficulté sur le fond. Si la définition des termes du sujet n'a pas été bien souvent amenée ou bien faite, les idées ont en général été trouvées, même si ce fut souvent de façon partielle ou dispersée. La structure des idées n'est pas apparue trop compliquée à nombre de candidats et s'est souvent concrétisée par une partie « constat / bilan – les causes » puis une partie « solutions ». Le défaut a été souvent de ne pas coller complètement au sujet, à la « question posée », c'est-à-dire de rester plutôt sur un constat que sur une perspective. Le sujet était dynamique mais a été majoritairement figé.

Une majorité des composants confond l'essentiel et le superflu et ne peut donc aborder l'ensemble des points majeurs du documents. Certaines copies axent trop sur la géopolitique et d'autres sur le droit international. Enfin, quelques copies tombent dans l'écueil du manifeste écologiste.

Un grand nombre de candidats passe à côté d'une partie du sujet en n'abordant pas la « définition des termes du sujet », « la répartition hétérogène de la ressource », « les conflits de XXème siècle » ou encore « la prise de conscience pour une meilleure répartition » ou « la reconnaissance d'un droit humain fondamental d'accès à l'eau ». Plus encore, « le fragile consensus » est très souvent mal cerné par les candidats qui soit en font l'impasse, soit diluent la notion un peu partout dans le devoir, la rendant difficile à identifier.

L'analyse logique fait souvent défaut dans les compositions, se cantonnant à la seule reprise d'éléments parcellaires. Les tentatives de démonstration tombent souvent dans l'énumération.

De nombreuses conclusions sont rédigées dans l'urgence impactant leur qualité et intérêt. Très peu de conclusions offrent une ouverture.

Des candidats se sont fait piéger par le nombre de mots autorisés et ont été pénalisés dont quelques copies de bon niveau.

213 – Épreuve à option

Les candidats ont le choix entre cinq options : droit pénal, droit public, finances publiques, sciences économiques et de gestion et histoire-géographie.

2131 – Droit pénal : 176 candidats (177 en 2020).

Le sujet était : « *L'application de la loi pénale dans l'espace .»*

La moyenne est de 10,31/20 (07,06 en 2020).

Remarques sur la forme :

Le nombre de copies ne respectant pas, ou très peu, les règles de la dissertation juridique est faible, mais la majorité des introductions sont de piètre qualité. Il est surprenant de voir que la rédaction de la partie la plus importante du devoir ne soit pas l'objet d'une plus grande application.

La forme imposée pour ce type d'épreuve a été respectée, suivant le plan de la dissertation juridique (introduction, 2 parties, 2 sous-parties), avec plus ou moins de rigueur par les candidats. La qualité de l'expression écrite est, dans l'ensemble, moyenne.

A cela s'ajoutent des fautes d'orthographe ou de grammaire, voire un manque de soin (ratures) qui, cumulés, ont contribué à baisser la moyenne générale des notes, avec bien souvent un vocabulaire juridique non maîtrisé. Beaucoup de candidats dissertent sans faire preuve de maîtrise dans l'exercice de la rédaction juridique. Les meilleures copies étaient, quant à elles, respectueuses du fond et de la forme.

Au final, peu de candidats ont été en mesure d'agrémenter leurs arguments d'une référence juridique de qualité. Par ailleurs, il est à noter que la difficulté d'un grand nombre de composants était de définir la problématique, se bornant souvent à l'énoncé d'une simple question, sans élaboration du sujet au regard des enjeux, avec au final, une cohérence textuelle non respectée, majoritairement en rapport avec la construction de l'introduction. Par conséquent, de nombreuses copies sont « bancales », avec un déséquilibre entre les

parties. De même, tous n'ont pas été capables de faire des transitions, des conclusions partielles.

Remarques sur le fond :

Le sujet ne prête pas nécessairement à la recherche d'originalité dans son approche, un plan simple, mais solide, est même proposé par le code pénal.

La difficulté était peut-être plus grande à discerner les enjeux ou problématiques auxquels ce sujet pouvait renvoyer. Très peu de candidats ont réussi à tous les identifier et seulement la moitié est parvenue à en cerner au moins un ou deux.

Très factuellement et sans que ce constat puisse recevoir une explication, il a pu être observé que le principe de territorialité, et ses extensions, était bien mieux su des candidats que l'application de la loi pénale en dehors du territoire national.

Le sujet étant plutôt facile, peu de candidats sont restés "secs". Le niveau général des copies est moyen, mais certaines copies sont très intéressantes, voire excellentes. Par conséquent, le nombre de hors sujet est très limité.

Seulement un tiers des candidats a su définir précisément le sujet, mais très peu ont dégagé de réelles problématiques corollaires d'une réflexion de qualité. À noter la grande difficulté pour les candidats à prendre de la hauteur sur une thématique donnée. La majorité se borne à recopier le code pénal, sans véritable analyse, ni même un argument recevable. La plupart des copies se limitent à l'énumération d'un « catalogue » de connaissances sans fil conducteur.

Le reste des candidats a traité le sujet sans pertinence particulière, enchaînant les poncifs, certainement par manque de connaissances en droit, les moins bonnes copies faisant apparaître des erreurs de droit et des argumentations hors sujet. Heureusement, certaines copies sont de bonne facture, traitant correctement le sujet avec, sur le fond, des références textuelles de qualité et une définition des enjeux pertinente.

Il convient de s'interroger sur le niveau général des candidats, ou du moins sur le sérieux avec lequel ils ont préparé cette épreuve. Sans revenir sur la question orthographique (certains ont tout de même aligné plus de 25 fautes en moins de 7 pages...), le niveau de réflexion et d'analyse attendu d'un candidat à BAC+5 est raisonnablement plus élevé.

2132 – Droit public : 113 candidats (110 en 2020).

Le sujet était : **«La séparation des pouvoirs en France sous la Vème République. »**

La moyenne générale est de 08,91/20 (09,17/20 en 2020).

Remarques sur la forme :

Sur la forme, la technique de la dissertation est globalement maîtrisée. Les candidats rédigent une introduction en trois temps : accroche / idée maîtresse / annonce de plan. La réponse à la problématique posée est globalement développée en deux parties. Certains candidats ne prennent pas le soin de dissocier les titres des chapeaux introducteurs ce qui nuit à la clarté de la présentation. La forme des titres est à revoir pour ceux qui rédigent des phrases complètes au lieu de réfléchir sur un groupe nominal pertinent. Les copies sont globalement rédigées dans un style qui convient et contiennent peu de fautes d'orthographe.

Les copies respectent dans leur quasi totalité les règles de la dissertation juridique.

A contrario, trop peu d'entre elles parviennent à problématiser le sujet, c'est-à-dire à éviter de recopier son intitulé, d'en adopter une approche historique ou de s'en tenir à une description sommaire du fonctionnement des trois pouvoirs. Ce problème de méthodologie est la cause principale de la qualité médiocre des devoirs en général : en essayant de comprendre l'intérêt du sujet, en mettant en relief notamment le fait que la Ve République se caractérise par un exécutif fort allié à des contrôles réels, les candidats auraient pu agencer leurs connaissances de manière adéquate et éviter les nombreux développements à la limite du sujet.

Remarques sur le fond :

En introduction, la définition du sujet n'est pas toujours suffisamment approfondie ni le contexte de la mise en place de la Vème République bien rappelé. En faisant cette impasse, le candidat s'exposait à ne pas trouver l'intérêt du sujet qui devait tenir compte à la fois la volonté du constituant de 1958 et du fait majoritaire qui s'est établi au fil du temps.

Les candidats ont été nombreux à survoler le sujet en se focalisant sur les article 12 et 49 de la Constitution

respectivement relatifs à la possibilité pour le président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale et aux différentes manières d'engager la responsabilité politique ministérielle.

Il fallait surtout considérer la domination de l'exécutif dans les rapports institutionnels et ne pas laisser de côté le pouvoir judiciaire. Le sujet nécessitait une bonne connaissance des articles clés de la Constitution de 1958 (pouvoirs propres du président, irresponsabilité du président, droit de grâce à titre individuel du président, ordonnance de l'article 38, vote bloqué, motion de censure provoquée, maîtrise de l'ordre du jour, répartition des compétences entre le législatif et l'exécutif, rôle du Conseil constitutionnel). Il importait aussi de considérer le « garde-fou » permettant d'assurer un équilibre des pouvoirs en évoquant le rôle des juges dont la jurisprudence européenne en lien avec l'article 6 §1 CESDH.

Confrontés au problème de méthodologie évoqué ci-dessus, la plupart des candidats n'a pas décrit les mécanismes de séparation des pouvoirs, mais bien plutôt le fonctionnement des pouvoirs eux-mêmes, surtout l'exécutif et le législatif, le judiciaire étant moins bien maîtrisé.

Dans un tiers des cas, les connaissances n'étaient pas suffisantes pour permettre aux candidats d'aborder les aspects majeurs du sujet.

Dans la moitié des copies, le tri n'est pas effectué entre ce qui relève de la description des pouvoirs et ce qui relève de la séparation de ces derniers entre eux, ne permettant pas d'organiser correctement des connaissances en droit constitutionnel pourtant parfois bien réelles.

Dans moins d'une dizaine de devoirs, la problématisation est maîtrisée et le sujet est abordé avec intelligence, démontrant de réelles capacités d'analyse et de réflexion. Mais deux candidats seulement ont vu l'aspect européen du sujet, pourtant essentiel à l'heure de la montée en puissance du droit conventionnel.

2133 – Finances publiques : 11 candidats (6 en 2020).

Le sujet était : « **Y a-t-il des limites à l'endettement public ?** ».

La moyenne générale est de 11,34/20 (13,21/20 en 2020).

Remarques sur la forme :

La majorité de copies respecte le formalisme de ce type d'épreuve. Néanmoins, une minorité ne semble pas connaître les attendus, au demeurant simple : construction d'un exposé divisé en parties et sous parties, précédé d'une introduction et terminé par une conclusion.

De manière inopinée, les candidats préfèrent raturer leurs copies plutôt que d'utiliser des correcteurs, cela donne un aspect visuel négligé.

Remarques sur le fond :

Les connaissances sont disparates, des candidats choisissent cette épreuve, à la fois technique, économique et surtout politique, par défaut. Cet aventurisme se solde par un échec qui obère forcément le résultat final du concours.

Une autre partie décline ses connaissances budgétaires techniques, voire économiques, sans leur donner de hauteur politique.

Un tiers sort très honorablement de l'épreuve, ces candidats ont su conjuguer les trois aspects des finances publiques. Un candidat parvient même à présenter des références sur le budget du plan de relance de la gendarmerie pour étayer sa position.

2134 – Sciences économiques et de gestion : 47 candidats (36 en 2020).

Le sujet était : « **Les crypto-monnaies : une menace pour le système monétaire international ?** ».

La moyenne générale est de 11,10/20 (10,01/20 en 2020).

Remarques sur la forme :

La qualité rédactionnelle est globalement correcte, mais seules quelques copies ressortent vraiment du lot. En termes de lisibilité, les copies sont assez bien structurées ce qui permet d'en faciliter la lecture. Néanmoins, l'absence de plan est parfois à déplorer sur certaines copies, ne permettant pas de suivre le fil conducteur du candidat.

Sur le plan de l'orthographe, une nette évolution par rapport aux années précédentes est à noter, même si un

certain nombre de copies reste en-dessous de la moyenne.

Remarques sur le fond :

Le sujet proposé est d'actualité et présente un certain degré de technicité, mais permettant néanmoins de s'exprimer sur les connaissances de fond en matière de gestion et de création monétaire. Sur ce point peu de copies rappellent les concepts fondamentaux liés à la monnaie, en revanche la plupart développe correctement les notions liées au système monétaire international. Dans la plupart des cas, des exemples concrets et chiffrés relatifs aux évolutions cryptomonnaie sont à noter. Dans la même lignée, un grand nombre de copies contextualise le sujet, sans toutefois approfondir suffisamment les concepts.

2135 – Histoire – Géographie : 93 candidats (74 en 2019).

Le sujet portait sur l'histoire : « **Les Etats-Unis et l'Europe depuis 1945.** »

La moyenne générale est de 09,30/20 (7,23/20 en 2020).

Remarques sur la forme :

Globalement, les candidats ont fait des efforts pour produire des copies présentables et lisibles. Une seule copie a été particulièrement difficile à lire.

Le niveau d'expression est variable. On constate assez souvent des maladresses dans l'expression. En revanche, les meilleurs candidats font preuve à l'écrit d'excellentes capacités de rédaction.

Concernant l'orthographe et la syntaxe, plusieurs candidats révèlent de graves lacunes dans ce domaine qui paraissent peu compatibles avec l'exercice d'une future fonction d'officier de gendarmerie (voire tout simplement avec un cursus de niveau master II). D'autres ont perdu inutilement des points à cause d'un manque de vigilance et de relecture. Les meilleures copies sur le fond sont aussi celles qui ont les meilleurs résultats sur la forme.

Remarques sur le fond :

Concernant l'introduction, beaucoup de candidats ont opté pour une approche en lien avec l'actualité, ce qui a été valorisé. L'élection du nouveau président Joe Biden se prêtait effectivement à l'exercice. D'autres ont choisi une approche plus classique, sur le bilan de la Deuxième Guerre mondiale, parfois un peu trop long. Assez peu de candidats ont cherché à définir les termes du sujet et surtout la nature des relations entre les États-Unis et le « vieux continent ». Le fait de ne choisir de traiter que l'Europe de l'Ouest n'a pas été sanctionné quand cela a été justifié. Les meilleures copies ont parfaitement expliqué les difficultés pour définir les contours européens.

Certains candidats sont remontés à l'indépendance américaine. Ceux qui ont mentionné la question de l'isolationnisme américaine et la doctrine Monroe ont été valorisés. Bien souvent, la problématique, quand elle est pas escamotée, se résume à une reprise de la phrase du sujet sous la forme interrogative.

Le plan est généralement présenté ; à quelques exceptions près. A plusieurs reprises, la formulation des parties s'est révélée maladroite.

Quelques candidats sont tombés dans le piège de traiter séparément les États-Unis et l'Europe, alors que le sujet invitait à analyser les interactions entre les deux puissances. Une autre erreur a consisté à confondre le sujet avec un autre, plus global, sur la guerre froide. Certains candidats ont même perdu de vue l'Europe dans leur analyse, ou laissé de côté la construction européenne.

D'autres ont opté pour des choix thématiques plus risqués. La majorité a choisi un plan chronologique en deux ou trois parties, articulées autour de la césure de la chute du bloc de l'Est au début des années 1990.

Concernant le développement, le niveau de connaissances est très variable. Certains candidats ne possédaient manifestement pas le niveau requis pour traiter le sujet. Certains ont essayé de pallier leurs lacunes en plaquant éléments de leçons hors sujet (droits de la femme, droit d'avortement...). Les meilleurs candidats ont valorisé leur démonstration par des citations ou des références de publications historiques (trop peu néanmoins).

Beaucoup de candidats ont consacré des passages sur le « *soft power* » américain et son emprise culturelle sur l'Europe. Certains ont consacré une partie entière sur ce sujet, ce qui était trop long.

La majorité des copies apporte quelques éléments sur les années d'après-guerre. La plupart citent au moins le plan Marshall, en 1947, la création de l'OTAN en 1949 et même la mise en place de l'ONU. Plusieurs candidats connaissent la doctrine Truman de l'endiguement (*containment* en anglais). D'autres citent la

doctrine Jdanov et le pacte de Varsovie. Les meilleurs candidats connaissent les accords de Bretton Woods (1944), le blocus de Berlin (1948-1949), l'OECE (1948) la doctrine Dulles ainsi que la perception américaine de la guerre d'Indochine (1946-1954) et de la crise de Suez (1956) ainsi que de la CED.

Concernant la construction européenne (parfois totalement oubliée), la création de la CECA de 1951 et le traité de Rome de 1957 font partie des événements les plus cités. La rivalité économique franco-américaine n'est pas suffisamment mise en avant.

La construction du mur de Berlin (1961) et la visite du président américain John Kennedy (1963) sont régulièrement citées mais parfois oubliées. De même, le départ du commandement intégré de l'OTAN du général de Gaulle (1966) est connu de plusieurs candidats.

Peu de candidats (sauf les meilleurs) ont traité convenablement la période des années 1970 et 1980 (fin convertibilité dollar/or (1971), SME (1972), l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE (1973), accords Helsinki (1975), Euromissiles (1977-1983)...).

Pour la période la plus récente, la guerre du Golfe, l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, l'intervention américaine en Irak en 2003 (et le refus français) font partie des événements les plus cités. En revanche, le désaccord américain sur le protocole de Kyoto (1992), les négociations pour un accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne et la crise des subprimes (2008) sont le plus souvent omis. Les meilleurs candidats témoignent d'une excellente connaissance de cette période et de l'actualité. Certains rappellent fort à propos l'engagement des Américains en Ex-Yougoslavie dans les années 1990-2000.

Quant à la conclusion, celle-ci est absente de quelques copies. Souvent elle souffre d'un manque d'analyse, se limitant à un vague résumé du devoir. Les meilleurs candidats ont su faire la synthèse de leur démonstration. Beaucoup de candidats ont essayé de proposer une ouverture sur les relations à venir avec le nouveau mandat présidentiel de Joe Biden ou remettant la relation américano-européenne en perspective avec d'autres puissances comme la Chine, notamment.

22 – Épreuves orales et sportives d'admission

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées du mardi 07 au vendredi 18 juin 2021 à Melun.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la covid19, l'épreuve sportive de natation a été annulée.

Ainsi, cette année, la phase d'admission comportait :

- une épreuve d'aptitude générale (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 8 – note éliminatoire < 8/20) ;
- une épreuve portant sur les questions de défense et de sécurité (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 4 – note éliminatoire < 5/20) ;
- une épreuve de langue étrangère (durée 50 minutes dont 20 minutes de préparation – coefficient 3) , au choix à l'inscription : anglais, allemand, espagnol, italien.
- pour les OG UNIV : quatre épreuves sportives (moyenne coefficient 3 – note éliminatoire < 7/20)
 - ✓ une épreuve d'abdominaux et de tractions,
 - ✓ une course de vitesse (50 m),
 - ✓ une course de demi-fond (3 000 m),

54 candidats universitaires sur les 63 admissibles, et 1 candidat catégorie A, se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu 20 lauréats universitaires et 12 sur liste complémentaire. Aucun candidat n'a été retenu en catégorie A.

221 – Épreuve d'aptitude générale

Les notes vont de 07,5 à 19/20 et la moyenne générale est de 13,35/20 (11,32 en 2020). 05 candidats ont obtenu une note éliminatoire (30 en 2020).

Remarques sur la forme :

Tous les candidats devaient se présenter devant le jury, a minima en énonçant leur identité, ce qui n'est pas systématiquement constaté.

Les supports pédagogiques mis à disposition ne sont pas tout le temps utilisés notamment le paper-board qui est utile pour présenter et commenter, devant le jury, un plan écrit détaillant la réponse au sujet traité. Les candidats qui s'en affranchissent prennent le risque de présenter un exposé peu clair et parfois jugé brouillon s'il est insuffisamment présenté oralement.

Il est demandé au candidat de l'authenticité lors de l'épreuve en évitant de répondre aux questions dans des termes trop approximatifs ou trop généraux.

Une gestuelle adaptée du candidat reste un marqueur fort pour appuyer son argumentation et défendre son avis devant le jury. Une attitude trop figée dessert le candidat.

Remarques sur le fond :

Le niveau des candidats est hétérogène. Certains se sont brillamment préparés à cette épreuve et se démarquent nettement des autres.

Il est constaté que de plus en plus de candidats s'engagent dans une préparation spécifique dans l'année qui précède le concours.

Pour les sujets insuffisamment traités, on peut noter les erreurs de fond suivantes : problématique non exposée, sujet insuffisamment traité, absence de référence (textes législatifs, dates historiques, etc.), sujet qui n'est pas contextualisé ou replacé dans son environnement.

Certains candidats ne connaissent pas suffisamment la gendarmerie nationale si ce n'est dans les grandes lignes et restent dans des approches trop générales qui ne leur permettent pas de se projeter dans leurs futures fonctions d'officier de gendarmerie.

Suggestions :

L'organisation du concours sur le site de l'EONG, telle que pensée actuellement, permet une excellente fluidité dans le passage des candidats et laisse le temps au jury d'échanger après chaque prestation.

222 – Épreuve orale portant sur les questions de défense et de sécurité

Les notes vont de 06 à 18,5/20 et la moyenne générale est de 13,75/20 (l'épreuve avait été supprimée en 2020 en raison de la pandémie Covid 19). Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire.

Remarques sur la forme :

La plupart des candidats possède un bon, voire très bon niveau d'expression (vocabulaire, syntaxe) et s'est montré à l'écoute du jury (réactivité dans les échanges).

Quelques candidats, probablement insuffisamment préparés au plan de la gestion du stress, ne sont pas parvenus à dépasser leur appréhension initiale, en dépit des connaissances détenues.

La maîtrise de la méthodologie s'est avérée très hétérogène. Ainsi, une partie des candidats n'a pas appuyé sa démonstration sur le tableau dédié (« paper-board »). Ce choix les prive d'un support leur permettant de s'émanciper des notes prises, de gagner en aisance mais également de faciliter le suivi de la démonstration par le jury.

Le facteur temps a globalement été bien géré, même si la plupart des candidats n'exploite pas totalement le temps imparti à l'exposition du sujet choisi, allongeant d'autant le temps consacré aux questions complémentaires.

Plus globalement, le degré de capacité de synthèse et de mise en perspective a souvent discriminé les bons des très bons candidats.

Remarques sur le fond :

La plupart des candidats a présenté un bon ou très bon niveau de connaissance du fascicule. Quelques candidats se sont illustrés par leur quasi-maîtrise de ce dernier.

Les difficultés rencontrées proviennent souvent d'un manque d'approfondissement de certaines notions, engendrant soit des réponses imprécises, soit une incapacité à relier des notions transverses.

La plupart des candidats a peiné à identifier et exposer une problématique, faute de capacité à prendre du recul sur le sujet exposé et à le mettre en lien avec des autres notions. Là aussi, la problématisation du sujet a souvent constitué un critère déterminant de distinction entre les bons et les très bons candidats.

223 – Épreuves de langues étrangères

Les notes vont de 06 à 19/20 et la moyenne générale est de 12,98/20 (l'épreuve avait été supprimée en 2020 en raison de la pandémie Covid 19). Il n'y a pas de note éliminatoire pour cette épreuve.

Les candidats choisissent à l'inscription parmi les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien.

Remarques sur la forme :

Les candidats ayant effectué un séjour à l'étranger (programmes Erasmus, Voltaire, etc., ou un woofing ou autre volontariat, ou encore une expatriation) obtiennent généralement de meilleurs résultats à l'épreuve de langue.

Certains candidats ne semblent pas s'être préparés spécifiquement pour l'épreuve de langue. Il est très étonnant de voir les résultats médiocres de candidats qui passent cette épreuve pour la seconde, voire la troisième fois. Une mauvaise note ne semble pas représenter un signal suffisamment fort pour qu'ils apportent une attention particulière à l'épreuve.

Remarques sur le fond :

La phonologie propre à l'anglais est trop souvent perfectible ce qui conduit à des difficultés importantes de communication. De très nombreux candidats doivent y porter une attention particulière et fournir un travail de préparation spécifique. La lecture à voix haute qui ouvre l'épreuve, est particulièrement révélatrice de cette faiblesse. Il est à noter qu'un accent français qui ne gêne pas la communication n'est pas un problème en soi.

La version. Certains candidats doivent acquérir des réflexes tels que de considérer le paragraphe dans son entièreté avant de se lancer dans sa traduction. La lecture régulière, tant quantitative que qualitative (recherche de vocabulaire dans un dictionnaire – et non pas via un outil de traduction de type « translate Google ») des journaux britanniques et américains (facilement accessibles sur l'internet) est un bon moyen de préparation.

Le commentaire. Un plan clair est attendu. La principale raison en est qu'il permet d'organiser ses idées et, pour le candidat dont le niveau est fragile, de gagner en confiance pour la suite de l'entretien. Certains candidats arrivent avec un plan qu'ils installent sur le paperboard. Pourquoi pas, à condition de l'utiliser durant le commentaire !

L'entretien. Il fait suite au travail sur le texte. Il est important de savoir parler de soi, de pouvoir décrire son parcours de vie et aussi d'exprimer ses motivations. Les sujets abordés sont libres (conversation ouverte) et certains candidats sont très à l'aise, amenant le jury sur des sujets qui les intéressent et sur lesquels ils peuvent s'exprimer naturellement. La langue anglaise reste au centre de l'entretien et, quel que soit le sujet abordé, sa qualité est primordiale. Le danger de l'expression libre est que certains candidats en viennent à négliger les règles de grammaire (et notamment le groupe verbal – emploi des temps). Malheureusement, il s'agit d'un tout.

Suggestions :

L'apprentissage d'une langue nécessite une pratique régulière, voire quotidienne, sans forcément y introduire une notion de « travail. » En effet, cette pratique peut être constituée par une alternance entre des activités de loisirs telles que le visionnage de séries et de films, la lecture de romans et autres écrits et des activités plus « scolaires » afin d'acquérir ou de parfaire l'usage des éléments propres à la langue (phonologie, grammaire, etc.).

Pour le problème particulier de la phonologie, la lecture à haute voix (de paragraphes courts tels que des sous-titres afin d'avoir une bande-son originale) en s'enregistrant et en se réécoutant constitue un excellent moyen de prendre conscience de ses erreurs et d'acquérir les sons et les intonations propres à l'anglais. Le candidat peut aussi se filmer. Cela peut apporter beaucoup quant à la prise de conscience de l'importance du langage corporel lors d'un entretien.

Un travail de lecture de haute voix de textes en allemand est aussi nécessaire pour optimiser les capacités d'expression, en amont du passage de l'épreuve.

224 – Épreuves sportives

Les notes vont de 0 à 19/20 et la moyenne générale est de 11,21/20 (13,26 en 2020).

Remarques sur la forme :

Les épreuves sont organisées dans les infrastructures de l'EOGN et de la commune de Melun (77).

Remarques sur le fond :

Un niveau assez faible des candidats : 11 d'entre eux (sur 40) dépassent le temps des CCPM au 3000m de leur catégorie d'âge soit 27,5 %.

III – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY

L'organisation d'un tel concours nécessite un investissement sans faille tant des personnels du BRCE, que des examinateurs et membres du jury. Cette année encore et ce malgré les difficultés liées à la crise de la Covid 19, un parfait déroulement a été constaté et doit être mis au crédit de tous les acteurs engagés dans ce concours.

Le site de l'EOGN doit être privilégié pour la mise en œuvre des épreuves orales.

Les suggestions formulées pour les examinateurs des épreuves écrites sont pour la plupart pertinentes et la réunion préparatoire doit permettre au président du jury et aux officiers coordinateurs de fixer les règles de corrections.

Le concours ouvert aux universitaires et catégorie A attire des candidats au niveau hétérogène mais qui, pour ceux admissibles à l'oral, ont un très haut niveau de préparation, une volonté sincère de servir, voire des qualités exceptionnelles pour les meilleurs.

Il convient en conséquence, afin de recruter les candidats correspondant aux besoins de l'institution, de continuer à prospecter auprès des grandes écoles et universités qui préparent les étudiants aux concours de la fonction publique.

Le général de division (2S) **Philippe REUL**,
Président du jury

ORIGINAL SIGNÉ